

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 mai 2022 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner, Christo Ivanov, Luc Barthassat, Jean-Luc von Arx: «Contre le démantèlement sournois de nos champs de foire et la mise au ban des forains».**

*13 octobre 2025*

**Rapport de M. Ilir Kurti.**

Ce projet de motion a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 juin 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Christian Zaugg, les 21 novembre et 12 décembre 2024, ainsi que le 10 avril 2025. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Nora de Riedmatten, et M. Léonard Schemel, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que depuis des décennies à Genève, les champs de foire se tenaient à Plainpailais en fin d'année et à Pâques, en hiver, et sur le pourtour de la rade pendant la période estivale, pour le plus grand plaisir d'une bonne partie de la population;
- qu'après avoir vu l'empiétement pour leurs attractions considérablement restreint en été, depuis quelques années, à une maigre superficie adjacente au quai Wilson, les forains sont désormais officiellement déclarés *personae non gratae* autour de la rade;
- que cette situation est liée à l'intransigeance d'une poignée d'acrimonieux, à qui le Conseil administratif essaie de plaire par pur calcul politique;
- qu'il en résulte une déliquescence intolérable de l'activité des forains, ainsi que de nos traditions séculaires;

- que l’on assiste à un basculement vers un modèle sociétal rigoriste et à l’instauration progressive d’une sinistrose ambiante qui devrait être à proscrire;
- que nous sommes las de subir les assauts moralisateurs des aseptiseurs sociaux et que pour s’opposer à ces attaques, nous ne suivrons pas l’exemple du philosophe Socrate, qui pour s’exercer à la patience avait opté de prendre une femme acariâtre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le maintien de la durée d’empiètement actuelle des champs de foire sur la rade pendant l’été et à Plainpalais en hiver, en fin d’année et à Pâques;
- d’accommoder raisonnablement les installations foraines éphémères estivales à proximité du quai Wilson et les futures baignades dans la zone pour permettre leur cohabitation simultanée.

## **Séance du 21 novembre 2024**

### *Audition de M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey, motionnaire*

La motionnaire relève la situation préoccupante des forains à Genève et la réduction progressive des espaces qui leur sont attribués, notamment autour de la rade et sur la plaine de Plainpalais. Elle rappelle que les champs de foire constituent une tradition populaire ancienne et un élément du patrimoine local, contribuant à l’animation et à la convivialité de la ville.

Elle indique que les espaces historiquement dédiés aux foires se sont considérablement réduits au fil des années, en particulier durant la période estivale, où les forains ne disposent plus que d’une portion restreinte du quai Wilson. Selon elle, cette évolution serait en partie due à l’opposition d’un petit groupe de personnes défavorables à ces manifestations, auquel le Conseil administratif aurait accordé une attention disproportionnée.

La motionnaire estime que cette tendance risque de conduire à une uniformisation de l’espace public et à une diminution de l’offre de loisirs populaires accessibles à toutes et tous. Elle souligne la nécessité de préserver la diversité des activités culturelles et festives qui participent à la vie sociale et à l’identité de Genève.

Elle soutient la motion demandant le maintien des champs de foire sur leurs emplacements habituels – à la rade en été et à la plaine de Plainpalais en hiver et à Pâques –, tout en assurant une cohabitation harmonieuse avec les projets de baignade. Enfin, elle souhaite que les représentants des forains soient auditionnés dans le cadre des travaux de la commission.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire affirme qu'en tant que signataire, il a l'impression que le texte ne tient pas compte de l'évolution de la situation. Il estime qu'ils ont déjà abordé ce sujet en plénière. Il pense que personne n'est contre le métier des forains. Le problème est celui de la rade et des activités qui y sont réalisées. Les forains peuvent toujours aller à la plaine de Plainpalais, mais cela ne leur convient pas. Ils souhaitent garder un accès au bord du lac. Des négociations ont eu lieu pendant deux années, mais ils n'ont pas obtenu gain de cause à leurs revendications. Il pense qu'ils devraient parler plutôt de ce problème que de celui de la sauvegarde du métier des forains.

La motionnaire affirme qu'elle parle de cohabitation entre les forains et les autres activités au bord du lac. La plaine de Plainpalais connaît une température trop élevée en été, alors qu'au bord du lac, le climat y est plus favorable.

Un commissaire indique qu'il lui semble qu'une motion quasi identique a été rejetée en plénière. Il se demande pourquoi ils déposeraient un objet semblable.

La motionnaire espère que sa plaidoirie pourra permettre de les faire changer d'avis. Elle trouve dommage de ne pas entendre la voix des forains.

### *Suite des travaux*

Une commissaire apprécie ce qu'un commissaire a dit. La question n'est pas la mise en cause des forains, de ce qu'ils représentent et du fait qu'il leur faut un espace où exercer vu qu'ils bénéficient de la plaine de Plainpalais. S'il faut parler de l'accès à la rade, un travail déjà conséquent a été réalisé. Elle pense qu'ils ne devraient pas mettre de l'huile sur le feu et ne pas raviver des tensions qui ont été calmées. Les forains ne sont pas empêchés d'exercer, ils sont respectés et ils participent aux activités de la société. Si ce n'est qu'un problème d'accès à la rade, il n'a pas lieu d'être retraité.

Un commissaire affirme qu'une autre motion voulait aussi qu'on occupe le quai. Il se demande s'ils devraient auditionner les forains pour qu'ils acceptent d'autres propositions. Le but n'est pas de revenir complètement à l'ancienne motion, mais de trouver un autre espace et de tenter d'envisager une solution à ce problème.

Un commissaire connaît beaucoup de personnes auprès des forains. Ces derniers font facilement des démarches auprès du Conseil administratif. Ils défendent leur travail et ils n'aiment pas le changement. Ils reviendront pour insister sur leurs demandes. S'ils veulent leur consacrer du temps, ils pourront le faire. Les arguments qu'ils ont pour le moment ne leur conviendront pas. S'ils viennent, ils pourront leur redire les choses déjà traitées. Il s'abstiendra sur la question.

Une commissaire affirme qu'ils pourraient faire une médiation. Les forains ne sont pas contents et il faut tenir compte de leurs besoins.

Un commissaire se souvient de la réponse de M<sup>me</sup> la conseillère administrative, concernant le fait qu'un usage accru autour de la rade n'est plus possible. Ensuite, ils ont eu un accord de deux ans et après il a été décidé qu'ils partent ailleurs. Il n'y a pas énormément d'endroits pouvant accueillir une telle manifestation. Il lui semble qu'ils ont déjà tranché le sujet et il pense qu'ils ne devraient pas s'y perdre plus longtemps. Il estime qu'ils n'ont pas le rôle de médiateur.

#### *Vote*

Mise aux voix, l'audition des forains est acceptée par 6 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (4 S) et 4 abstentions (2 LC, 2 PLR).

### **Séance du 12 décembre 2024**

*Audition de M. Frédéric Wetzel, de M<sup>me</sup> Chantal Wetzel et de M. Nicolas Schauerjans, membres d'associations foraines*

M<sup>me</sup> Wetzel remercie les pétitionnaires pour leur écoute et exprime le profond désarroi des forains face à la politique actuelle de la Ville de Genève. Elle relève que la motion reflète fidèlement leur situation, notamment la suppression des onze jours de présence sur les quais dont ils bénéficiaient jusqu'en 2022. Durant la période de la pandémie, ils avaient pu maintenir leur activité et offrir un espace de divertissement à la population.

Elle évoque les difficultés rencontrées depuis les changements de magistrats et indique que la Ville semble vouloir libérer les espaces autour du lac, considérant les forains comme indésirables. Elle souligne l'incompréhension du secteur face à certaines décisions, rappelant que les installations de l'été précédent avaient duré plus d'un mois pour seulement cinq jours de festivités, sans véritable caractère populaire.

M<sup>me</sup> Wetzel précise que les forains ne s'opposent pas à d'autres manifestations, mais regrettent une inégalité de traitement. Elle mentionne le refus, en 2023, de signer une convention proposée par la Ville qui aurait mis fin à toute demande future d'installation sur les quais. Le site de Plainpalais leur avait été proposé en alternative, mais jugé inadapté pour la période estivale en raison de la chaleur.

Elle insiste sur les efforts entrepris pour limiter les nuisances sonores et environnementales, notamment la réduction des horaires de musique et l'utilisation de technologies moins énergivores. Elle regrette l'absence de réponse de la magistrature à leur demande d'autorisation pour 2024 et indique qu'une nouvelle demande a été déposée pour 2025, visant onze jours de foire sur les quais.

M<sup>me</sup> Wetzel rappelle que la culture foraine est reconnue en France et en Belgique et inscrite au patrimoine immatériel de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle souligne l'appartenance de leur association à l'Union européenne des forains, regroupant 17 pays et 22 associations professionnelles.

M. Wetzel ajoute que les forains se sentent peu considérés par les autorités municipales malgré la popularité de leurs activités auprès du public. Il critique la gestion du festival «Genève Genève» de l'été précédent et évoque des irrégularités observées sur le site, transmises dans un dossier adressé aux présidents de groupe du Conseil municipal.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire souhaite savoir quel est le rapport entre les photos et leur situation.

M. Wetzel répond qu'ils voulaient montrer que d'autres personnes sont moins respectueuses qu'eux.

M<sup>me</sup> Wetzel indique que le refus des manèges sur les quais est une volonté politique.

M. Schauerjans affirme qu'un argument pour leur refuser l'installation sur les quais est que les manèges bloquent la vue sur le lac et qu'ils ne sont pas esthétiques.

M<sup>me</sup> Wetzel rappelle qu'en mars 2018, une votation populaire prévoyait que la Ville de Genève devait organiser des festivités sur les quais. Elle indique qu'en 2021, ils avaient pu installer leurs manèges grâce à M. Mauro Poggia, qui a donné son autorisation sous conditions sanitaires strictes.

M. Wetzel souligne le fait qu'ils versaient une caution à la Ville qui leur était toujours reversée, car ils respectaient les lieux.

M<sup>me</sup> Wetzel affirme qu'une fois, une partie de la caution avait été retenue en raison d'un petit souci. Elle ajoute que le prix du m<sup>2</sup> pour la fête foraine en ville de Genève est de 6 francs. En 2018, ils ont accepté de payer quatre fois le prix. Cette augmentation de prix était liée à la situation de Genève Tourisme qui proposait des prix différents en fonction des clients. Par la suite, M<sup>me</sup> la conseillère administrative leur a proposé de payer 2 francs par m<sup>2</sup> s'ils s'installaient à Plainpalais. Depuis 2023, ils ont réitéré leur demande chaque année.

Un commissaire demande ce que ces sommes représentent en pourcentage de leur chiffre d'affaires annuel.

M<sup>me</sup> Wetzel répond que le canton de Genève est le canton qui a le plus de forains en Suisse. La Ville de Genève a toujours apprécié les forains. En parlant du chiffre d'affaires de Genève, il s'agit de 30 à 40% de pertes.

Un commissaire les remercie pour leur venue. Il souhaite savoir comment ils voient l'évolution de leur activité. Il met aussi dans la balance des endroits qui étaient les leurs et qui doivent être déplacés dans d'autres zones.

M. Wetzel répond qu'ils ont évolué par rapport aux attractions. Concernant le changement de lieu, Plainpalais est une fournaise en été. Il estime que les gens préfèrent se promener au bord du lac. Ils ne comprennent pas pourquoi ils doivent changer leur emplacement, alors que la situation allait bien.

Un commissaire a l'impression que le dialogue n'est plus possible. Il demande s'il y a des compromis possibles.

M<sup>me</sup> Wetzel répond qu'ils n'obtiennent pas de compromis si la seule solution proposée est d'aller à Plainpalais.

M. Wetzel indique qu'ils reçoivent des demandes de la part de la population afin de savoir s'ils seront sur les quais l'été prochain.

Un commissaire les remercie pour la présentation. Il est très sensible à leur situation. Il demande si cette décision met en péril leur activité.

M<sup>me</sup> Wetzel répond affirmativement. Elle ne comprend pas pourquoi ils ne sont pas appréciés en Ville de Genève, alors qu'ils sont appréciés dans d'autres communes ou dans d'autres cantons. Ils essaient de s'adapter, mais être sur la rade en été était une tradition.

Un commissaire s'intéresse à la seconde invite, traitant des futures baignades. Dans un contexte où les gens ont de plus en plus envie de se baigner, il voudrait savoir comment ils envisageraient la cohabitation avec les manèges.

M. Schauerjans répond qu'ils avaient fait des plans en interne. Ils étaient disposés à changer les plans en cas de nécessité.

M<sup>me</sup> Wetzel affirme que la rive gauche bénéficie d'une zone de baignade incroyable et que, sur la rive droite se trouvent les bains des Pâquis. Ils ont proposé un plan pour la rive gauche, car il y a une zone où il n'y a rien du tout. Pour le moment, sur la rive droite, il n'y a rien et donc ils ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent pas y installer leurs manèges. Elle ajoute qu'elle a le cœur brisé par la situation.

Un commissaire demande s'il y a un minimum de jours pour que le modèle économique soit valable.

M<sup>me</sup> Wetzel répond qu’il s’agit de quatorze jours avec le montage et le démontage des manèges (onze jours d’exploitation). Elle remercie le Service de l’espace public (SEP) qui les aide énormément.

M. Wetzel ajoute que, hormis le point financier, la fête leur tenait à cœur. Il indique que, depuis tout petit, il se rendait à ces fêtes en famille.

M. Schauerjans affirme que les fêtes de Genève sont des traditions. La fête foraine a pour but d’amuser tout le monde. Il est possible de profiter en écoutant de la musique, sans forcément dépenser. Ils sont à Plainpalais depuis deux cents ans en hiver. Le Luna Park d’été est organisé depuis une soixantaine d’années. Il faut respecter les familles qui s’y rendent depuis des années et les forains venant de la Suisse entière à cette période-là.

Un commissaire leur conseille de mettre de côté les attaques de personnes.

M<sup>me</sup> Wetzel répond qu’ils avaient écrit une lettre de remerciements à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis en 2021, mais qu’elle les a d’emblée attaqués. Ils ont de la peine à accepter ce qui s’est passé par la suite.

Une commissaire demande comment est la situation dans les autres cantons.

M<sup>me</sup> Wetzel répond qu’ils n’ont pas de soucis. Elle donne l’exemple de Lausanne où ils sont présents depuis des années, la Ville a d’ailleurs tout fait pour 2025 afin de préserver le Luna Park, en effet, la Fête fédérale de gymnastique s’installant sur le site du Luna Park, il a fallu trouver d’autres dates en collaboration avec les forains.

#### *Vote*

Mise aux voix, l’audition de Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP) est acceptée à l’unanimité.

### **Séance du 10 avril 2025**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Eberhard-Chavan, cheffe du Service de l’espace public (SEP), et de M<sup>me</sup> Yasmina Pisino, conseillère juridique au DSSP*

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire déplore un éternel débat. Il remarque que les interlocuteurs du Conseil administratif rejettent les compromis et interrogent les compromis

proposés par ses interlocuteurs, qui ne sont de fait pas des compromis, puisque ceux-ci souhaitent le retour des activités foraines dans leur ancienne organisation.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que la position du Conseil administratif était que les activités ne peuvent malheureusement pas être superposées sur les quais, et, qu'alors, la plaine de Plainpalais était le site adéquat. Les forains ont des dates qui leur sont réservées chaque été, mais ils ont choisi de ne pas venir les deux dernières années. Il n'est plus envisageable de mettre en place des activités foraines à proximité de zones de baignades en été. Par ailleurs, les quais ne sont pas aménagés pour accueillir des activités lourdes, comme celles des forains.

Le commissaire demande si effectivement les forains ne proposent pas d'autre compromis que leur retour sur les quais.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que c'est effectivement la position des forains.

M<sup>me</sup> Eberhard-Chavan précise que, dans les relations quotidiennes que le département a avec les forains, il ressort que ceux-ci n'ont pas le sentiment d'être mis au ban. Elle rappelle l'adaptation des dates du champ de foire de printemps qui permet aux forains d'exploiter la période de Pâques à Lausanne, et la proposition, il y a deux ans, d'un champ de foire à l'automne, refusée par les forains. Les forains ne trouvent pas de consensus entre eux sur le sujet d'une foire en été sur la plaine de Plainpalais. Elle indique la situation analogue du Street Food Festival, forcé de se déplacer du Jardin anglais à la plaine de Plainpalais et qui a rencontré un vrai succès. Elle conclut qu'en réservant la plaine de Plainpalais l'été pour les forains, ils leur donnent priorité sur d'autres événements.

Un commissaire demande s'il existe d'autres sites exploitables en dehors des quais et de la plaine de Plainpalais.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que le territoire de la ville de Genève a été analysé, afin de chercher des alternatives pour les forains, mais, étant donné l'emprise des activités foraines, aucun autre lieu que la plaine de Plainpalais n'apparaît exploitable. Elle ajoute que les contraintes liées aux câbles des Transports publics genevois (TPG), très présents en ville, et l'impossibilité d'installer un champ de foire à proximité des riverains rendent impossible d'exploiter un autre site que celui de Plainpalais. Elle explique que des analyses ont été faites en 2021, au moment de déplacer les activités foraines des quais, la place du Pré-l'Evêque avait un temps été prise en considération, mais celle-ci était trop étroite.

Le commissaire demande si des zones sportives pourraient être utilisables par les forains.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que ces sites sont occupés. De plus, les forains souhaitent être en centre-ville.

M<sup>me</sup> Eberhard-Chavan ajoute que, lorsqu'on parle d'activités foraines, on comprend les champs de foire, mais également les activités qui ont lieu toute l'année, comme les manèges, la grande roue, la participation à la fête des écoles, les événements comme l'Oktoberfest, pour lesquels ils viennent avec des métiers. Les forains bénéficient donc d'autres opportunités et événements durant l'année pour développer leur activité et leur chiffre d'affaires.

Un commissaire reconnaît que la motion revient sur des questions qui ont déjà été largement traitées. Il explique qu'il y a un démantèlement de la profession de forain, qui est en train de se perdre. Vu l'impossibilité de la présence de champs de foire sur les quais, et dans l'hypothèse d'une transformation de la plaine de Plainpalais en parc, tel qu'il a été déjà débattu à une époque, il demande quel serait le futur de la profession de forain, et s'il existe d'autres lieux qui seraient exploitables.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'il ne s'agit pas d'un démantèlement des activités foraines, puisque la Ville propose encore aux forains le même nombre de semaines d'exploitation; il s'agit plutôt d'un déplacement des activités. Les forains ont toujours trois champs de foire par année. Elle précise que l'emplacement du champ de foire à Plainpalais est une chance pour les forains, qui bénéficient d'un site en centre-ville. Elle ajoute que Genève est une ville très dense, et qu'il est donc difficile de trouver des lieux propices à l'installation de champs de foire, et que, malgré cela, on trouve à Genève plus de champs de foire que dans beaucoup d'autres villes. Elle explique qu'on ne peut pas développer de politique en fonction de scénarios fictionnels; si le site de Plainpalais devait se transformer, il faudrait effectivement déplacer les activités foraines, mais ce sujet n'est pas d'actualité. Elle ajoute que de nouveaux quartiers se développent en ville de Genève et que ces développements créeront peut-être de nouveaux sites utilisables par les forains.

Le commissaire demande si les forains travaillent aussi avec d'autres communes dans le canton.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que c'est le cas, entre autres pour les fêtes des écoles.

M<sup>me</sup> Eberhard-Chavan confirme que les forains sont présents dans les fêtes des écoles dans d'autres communes.

Un commissaire demande s'il serait possible d'installer des activités foraines dans des parcs.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis répond que l'un des problèmes rencontrés au quai Wilson était l'endommagement des pelouses, et, qu'ainsi, Plainpalais se prête bien à ces activités lourdes.

M<sup>me</sup> Eberhard-Chavan précise que, quand les forains venaient sur quais avec 50 métiers d'appel, il en résultait deux mois de travail de remise à niveau des pelouses pour dix jours d'exploitation. La population est privée de ce patrimoine végétal, puisque les pelouses doivent être resemencées. Elle ajoute que dans un parc, il faudrait sûrement des génératrices d'électricité, ce qui est contraire aux efforts qui sont mis en place actuellement, qui privilégient au maximum le raccordement électrique, comme c'est le cas sur la plaine de Plainpalais. Hors Plainpalais, il faudrait revenir à un système électrique, ce qui n'est pas satisfaisant en termes de développement durable.

Un commissaire explique qu'un des reproches des forains quant à leur déplacement est le problème de la canicule sur la plaine de Plainpalais. Il demande s'il serait possible de créer des zones d'ombres artificielles. Il comprend le déplacement des activités à Plainpalais, mais met en avant la difficulté des forains à attirer de la clientèle quand les températures sont très élevées jusqu'à tard dans la journée.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique que le Street Food Festival se tenait anciennement au Jardin anglais et a aussi été obligé de se déplacer sur la plaine de Plainpalais, mais qu'ils ont mis en place un chapiteau et ont aménagé leur festival de manière qu'il y ait des zones d'ombre. Elle indique que la Ville a encouragé les forains dans ce sens et leur a aussi proposé un champ de foire durant les vacances d'automne. Toutes les manifestations doivent se poser la question des zones d'ombres. Elle reconnaît qu'aujourd'hui la Ville ne met pas à disposition du mobilier, mais peut-être que c'est une proposition qu'il faudra faire à l'avenir. Elle conclut que le Street Food Festival s'est adapté et a eu du succès sur la plaine de Plainpalais, et souhaite désormais y revenir chaque année.

M<sup>me</sup> Eberhard-Chavan précise qu'il y a des enjeux importants liés à la volumétrie d'un champ de foire.

Un commissaire indique qu'il faudrait mettre en place deux ou trois zones d'ombres pour que les gens puissent y boire et se reposer. Lors d'épisodes de canicule, il est difficile d'être sur la plaine de Plainpalais avant 20 h, et un prolongement des horaires plus tard dans la nuit n'est pas possible pour les riverains.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique que les champs de foire attirent une clientèle, surtout à partir de 17 h ou 18 h, en ouvrant vers 14 h ou 15 h. Ces horaires peuvent être compatibles avec la plaine de Plainpalais, si l'on installe quelques zones de fraîcheur. Les dates des champs de foire sont à la disposition des forains, qui sont les bienvenus s'ils souhaitent venir.

*Prises de position*

Un commissaire du Centre indique qu'ils refuseront cette motion, qui n'est plus d'actualité vu les circonstances d'occupation et les priorités données sur le pourtour du lac.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique comprendre la position de la magistrate, mais s'abstiendra de voter, car il veut avoir l'avis de son groupe, qui soutient fortement les activités des forains.

Un commissaire du Parti socialiste indique que la motion n'est plus d'actualité, même s'il comprend que les forains veuillent défendre leur profession. Il est nécessaire de faire des arbitrages, et il y a d'autres besoins de la population, dont l'accès à l'eau, au niveau des quais, aussi en raison des canicules. Les socialistes refuseront la motion, malgré le fait qu'ils comprennent la position des forains.

Une commissaire des Vert-e-s indique qu'ils refusent la motion pour les mêmes raisons. Il y a en effet une obligation de faire un arbitrage, malgré le fait que cela perturbe et transforme les activités foraines. Ils reconnaissent que les arguments de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis sont légitimes, et prévoient de rédiger une motion pour demander au Conseil administratif de mettre à disposition des forains du matériel pour créer des zones d'ombre.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rejoint les positions exprimées, il n'est effectivement plus possible d'organiser des champs de foire sur les quais et la plaine de Plainpalais est le seul lieu exploitable. Il comprend que la plaine de Plainpalais puisse poser des problèmes, mais il refusera la motion.

Un commissaire du Mouvement citoyen genevois indique qu'il s'abstiendra en attendant de pouvoir se concerter avec son groupe. Il avance trois arguments en faveur de la motion. Premièrement, les forains devaient payer d'éventuels travaux de remise à niveau des pelouses, mais la Ville ne leur a rien réclamé. Deuxièmement, c'est la Ville qui a fait acheter des groupes électrogènes aux forains, parce qu'elle ne voulait pas effectuer de travaux. Si ceux-ci avaient eu lieu, les sites seraient propres et sains. Troisièmement, concernant le problème de l'accès à l'eau, la population ne nage pas sur toute la rade, il n'y a que deux points d'accès à l'eau, qui s'étalent sur une dizaine de mètres pour chacun, une cohabitation avec des activités foraines est donc possible.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'elle s'abstiendra, car elle doit encore discuter avec son groupe, au vu des nouveaux éléments. Elle reste favorable à la motion à titre personnel et précise que les arguments des forains reçus en audition étaient tout aussi valables que ceux de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

*Vote*

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1695 au Conseil administratif est refusé par 9 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC) et 4 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 2 PLR).